

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 04 avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier
ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mars 2013.

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, BINARD Jean-Claude, DUPERRAY Marc, DODIN
Cécile, CHERBONNIER Jeannick, STEPHAN Elien, CHEVRÉ Michel, FERCHAU Nathalie,
GOUIN Frédéric, FOURRIER Christophe, ZORITA Martine.

Secrétaire : DODIN Cécile.

Elus en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Affiché le : 09/04/2013.

1° - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement
2012 de :

Au titre des exercices antérieurs : excédent = + 60 111,68 €

Au titre de l'exercice arrêté 2012 : excédent = + 60 422,67 €

soit un résultat excédentaire de fonctionnement à affecter : + 120 534,35 €

*considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au
budget de l'exercice arrêté est de 73 535,68 €.*

Résultat d'investissement 2012 : + 91 014,55 €

Résultat d'investissement antérieur : + 38 442,50 €

= excédent de financement de la section d'investissement = + 129 457,05 €
hors restes à réaliser

Solde des restes à réaliser 2012 en investissement..... = - 132 064,00 €

Affectation obligatoire : Besoins à couvrir = - 2 606,95 €

DECIDE D'AFFECTER sur les comptes :

- **compte 1068 (investissement) : 2 606,95 €**

- **compte 002 (fonctionnement) : 120 534,35 € - 2 606,95 € = 117 927,40 €**

2° - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2013 au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2013 présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit :

	VOTE DES DÉPENSES	VOTE DES RECETTES
Section de Fonctionnement	403 258,40 €	285 331,00 €
Résultat reporté de la section de fonctionnement	-	117 927,40 €
Total de la section de fonctionnement	403 258,40 €	403 258,40 €
Section d'investissement	171 269,40 €	173 876,35 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	186 213,00 €	54 149,00 €
Solde d'exécution section investissement reporté		129 457,05 €
Total de la section d'investissement	357 482,40 €	357 482,40 €
Total du budget	760 740,80 €	760 740,80 €

3° - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi autorise les Conseils Municipaux à modifier les taux des impôts directs locaux.

Considérant les taux appliqués en 2012, considérant les taux départementaux et les taux nationaux ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter tous les taux de 1%, ce qui donnera les taux et le produit suivant pour l'année 2013 :

	Bases d'imposition Prévisionnelles pour	Taux 2012	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	402 400	8,37 %	33 681 €
Taxe foncière bâti	236 300	13,40 %	31 664 €
Taxe foncière non bâti	36 400	35,54 %	12 937 €
TOTAL			78 282 €

4° - EGLISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la dépose de la maçonnerie de blocage sur la partie de l'avant-chœur non couverte, il est apparu que la voûte était beaucoup plus épaisse que sur la partie couverte. Il sera donc nécessaire de décaler le nouveau versant de la couverture et, de fait, de rehausser le faîtage pour rejoindre les deux versants.

En plus, lors des travaux de piquetage de la coupole du chœur, il est apparu que l'extrados était recouvert de gravois sur une épaisseur moyenne de 1,00 m. Il s'avère nécessaire de purger cette partie. La couverture pierres du chœur nécessite donc un surplus de maçonnerie de blocage pour combler ce vide. Cette purge a révélé des éléments anciens qui seront remis en valeur, après dépose et repose.

Le montant total des nouvelles prestations demandées au lot maçonnerie – taille de pierre représente une plus-value de 17 721,20 €HT par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant N°1 de 17 721,20 €HT, ce qui porte le montant du marché à l'entreprise JAILLAIS :

- marché initial : 58 417,64 €HT,
- avenant N°1 : 17 721,20 €HT,
- sous total = 76 138,64 €HT

- TVA à 19,60 % : 14 923,21 €
- Marché = 91 062,05 €TTC

5° - VOTE DES SUBVENTIONS 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2013 :

N°	Subventions : article 6574	Voté pour 2013
1	Société l'Artannaise	140 €
2	Anciens combattants Coudray Artannes (fédération Maginot)	140 €
3	Société de chasse Coudray Artannes	140 €
4	AFRIEJ (enfance)	1 500 €
5	AFRIEJ (jeunesse)	3789,48 €
6	Club aquariophilie Artannes	140 €
7	AS Coudray section danses	140 €
8	Caisse de soutien de l'école	900 €
9	ADMR le Coteau saumurois	200 €
10	Groupement de protection des cultures (FDGON)	110 €
11	Club nature (faune sauvage) Coudray Artannes	140 €
12	Harmonie de Varrains Chacé	200 €
13	Centre de formation des apprentis BTP	150 €
14	Lycée privé des Ardilliers assoc école	100 €
15	Perce-neige Bagneux	100 €
16	Ligue contre le cancer Angers	100 €
	TOTAL	7 989,48 €

Le conseil municipal décide de verser une subvention de fonctionnement au CCAS de la Commune de 1000 €(article 657362).

6° - ANIMATIONS 2013

Sur proposition de la commission des fêtes et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'achat de nouvelles guirlandes de rues pour Noël à hauteur de 3 500 €
- fixe la fête autour de l'église, le vendredi 26 juillet 2013,
- fixe une réunion avec les associations le jeudi 16 mai 2013 à 18 h 30 pour l'organisation de cette animation.

QUESTIONS DIVERSES :

Cérémonie du 8 mai : Mercredi 8 mai 2013 à 11 h 15 parking de la Mairie.